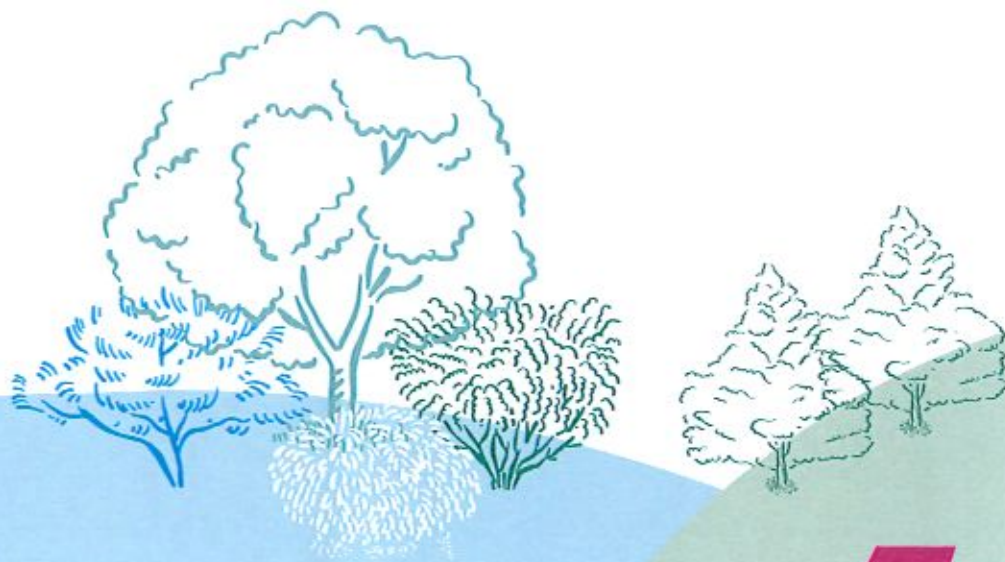




Particuliers, agriculteurs, collectivités,  
établissements scolaires...

# Plantons des haies, préservons la biodiversité !

Vos plants  
de haies  
financés  
à 80 %



**ARDENNE**  
METROPOLE





## Ardenne Métropole, actrice de la biodiversité

À travers le programme « Trame Verte et Bleue », Ardenne Métropole s'engage dans la préservation des milieux naturels, essentiels à notre territoire et de plus en plus menacés. Ce programme d'actions sur 3 ans vise à protéger et rétablir les continuités écologiques sur le territoire de la Communauté d'agglomération. Ces actions peuvent être multiples : restauration de cours d'eau, protection de zones humides et de milieux naturels remarquables, préservation d'espèces comme les chauves-souris et... et plantation de haies !

Refuges pour les animaux, gardiennes des cultures et des pâtures, stabilisatrices du sol et des berges, alliées face au changement climatique... Les haies nous rendent de précieux services, tout en améliorant notre cadre de vie. Pourtant, ces linéaires d'arbres et d'arbustes disparaissent peu à peu de nos paysages...

Chacun peut agir à son échelle, s'engager concrètement en participant à la plantation de haies. C'est pourquoi Ardenne Métropole propose cette année à ses habitants, exploitants agricoles, communes et écoles une aide à l'achat de végétaux. Un projet qui vise à enrichir et à valoriser le patrimoine naturel de notre territoire, pour notre cadre de vie et celui de demain. Soyons tous acteurs de la biodiversité !



**Inès de Montgon,**  
Vice-Présidente d'Ardenne  
Métropole, en charge du  
développement durable

Les partenaires associés à Ardenne Métropole pour le projet Trame Verte et Bleue



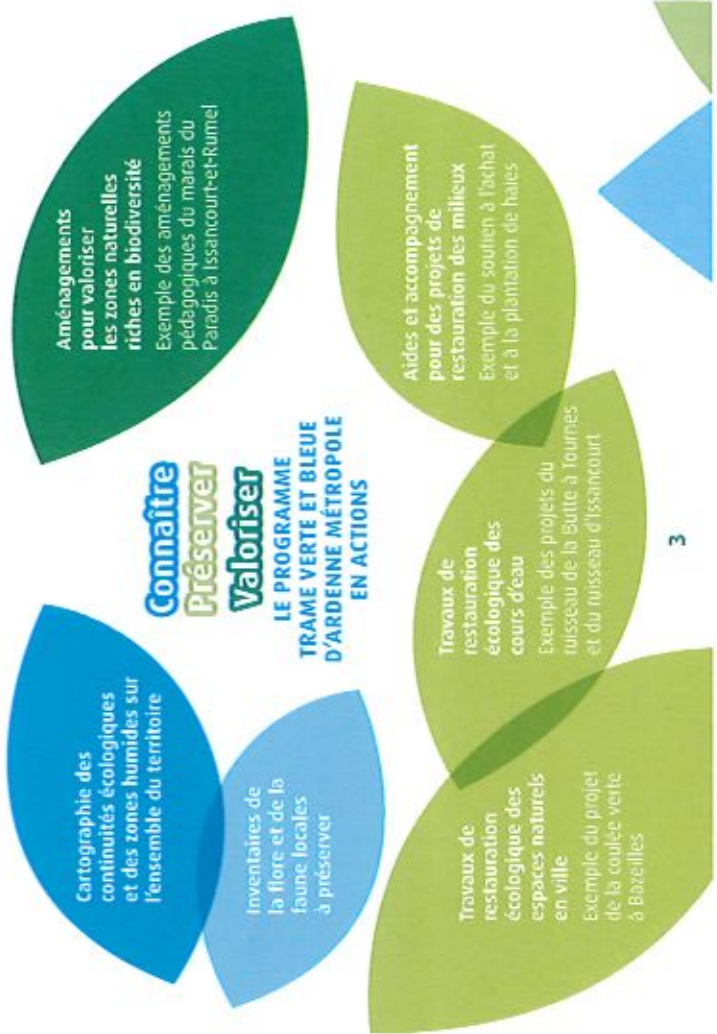
# La Trame Verte et Bleue, c'est quoi ?

Le terme « Trame Verte et Bleue » est utilisé pour désigner un réseau de différentes zones naturelles sur un territoire : forêts, cours d'eau, zones humides, mares, prairies, haies, espaces verts en ville...

Ces « zones » appelées « milieux » se succèdent. Les milieux sont reliés entre eux et créent des continuités écologiques nécessaires aux déplacements et à la survie des espèces (nourriture, reproduction...). Ces continuités sont donc indispensables à la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.

Elles améliorent par ailleurs la qualité du paysage et rendent de précieux services : lieux de loisirs et de promenades, absorption des eaux de pluie, limitation des effets du changement climatique...

Pour restaurer et préserver la Trame Verte et Bleue, Ardenne Métropole s'est engagée dans un programme d'actions sur 3 ans, en lien avec de nombreux partenaires.





# Pourquoi planter des haies?

Pour améliorer et préserver la biodiversité, l'environnement et la qualité de vie, les haies sont indispensables, à la campagne comme en ville. Tour d'horizon de leurs nombreux atouts...

## À la campagne

Réservoir de biodiversité, zones nourricières, de refuge et de reproduction

Captage de carbone

CO<sub>2</sub>

Vent

Épuration et infiltration de l'eau (dégradation des nitrates et produits phytosanitaires)

Nappe

Protection contre le vent et le soleil, pour les animaux et les cultures

Stabilisation des berges, régulation des écoulements et prévention des inondations

## En ville

Ilot de fraîcheur (ombre et évapotranspiration des végétaux)

Prévention des inondations, chemins de promenades

Parc urbain

Cours d'eau

Jardin privé

Cour d'école

Réservoir de biodiversité

Délimitation des jardins et brise-vue

Infiltration des eaux pluviales et limitation des ruissellements

Confort visuel, ombrage, fraîcheur

Les haies sont constituées d'arbres, d'arbustes, de ronces, de branchages, servant à délimiter un champ, un jardin... Certaines sont de véritables écosystèmes et de nombreux animaux en dépendent!





# Comment bien choisir votre haie ?

Pour créer une haie riche d'un point de vue écologique et esthétique, il est essentiel de la composer de multiples essences et de hauteurs variées : arbres, arbustes, buissons...

Elle doit également être continue, mais pas trop dense, et surtout diversifiée, afin d'accueillir une grande variété d'animaux ! Les essences choisies doivent être adaptées à la nature de votre sol : telle plante affectionne les lieux humides, telle autre prospère dans un sol sablonneux, etc.



**Des hauteurs variées**

**Buisson**  
1 à 3 mètres

**Arbuste**  
3 à 4 mètres

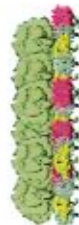
**Arbre**  
10 à 15 mètres

**...et une diversité de végétaux**



**Haie de haut-jet (brise-vent ou brise-vue)**

- arbre tous les 10 mètres
- arbuste tous les 2 mètres
- buisson tous les 2 mètres



**Haie buissonnante**

- buisson tous les mètres
- arbuste tous les 2 mètres

**Quelques exemples d'essences locales proposées dans le cadre du programme "Plantons des haies" !**

**Arbres :** érable champêtre, saule marsault, tilleul à petits feuilles, pommier sauvage...

**Arbustes :** sureau noir, cerisier Sainte-Lucie...

**Buisson à arbuste :** cornouiller sanguin, noisetier, aubépine monogyne...

**Buisson :** troène commun, églantier, viorne lantane...

Retrouvez la liste des essences locales conseillées sur le bon de commande sur [ardenne-metropole.fr](http://ardenne-metropole.fr)

# Plantation de haies : Ardenne Métropole vous accompagne !

**Vos plants de haies financés à 80 %**

Vous souhaitez vous aussi devenir « acteur de la biodiversité » en plantant des haies ? Dans le cadre du programme « Trame Verte et

Bleue », Ardenne Métropole met en place une aide à l'achat de plants d'essences adaptées au territoire pour les habitants de la Communauté d'agglomération, avec le soutien de la Région Grand-Est.

## Qui peut bénéficier de cette aide ?

Votre projet est éligible si vous :

▷ Êtes un particulier, un agriculteur, une collectivité ou un établissement scolaire.

▷ Disposez d'un terrain sur le territoire de la Communauté d'agglomération Ardenne Métropole.

▷ Avez un projet de plantation de haies d'un linéaire suivant :

▣ Particuliers : 5 à 30 plants dont 2 essences minimum et 3 arbres maximum.

▣ Collectivités ou écoles : 10 à 100 plants de haies dont 2 essences minimum et 10 arbres maximum, 15 fruitiers maximum pour restaurer ou recréer un verger communal ou pédagogique.

▣ Agriculteurs : 30 à 300 plants dont 4 essences minimum et 30 arbres maximum.

Attention, Ardenne Métropole se réserve le droit de refuser les commandes qui ne respecteraient pas le règlement du programme.

## Comment faire pour commander des plants ?

**Attention ! Les commandes suivent le rythme des saisons et ne sont pas accessibles toute l'année. Pensez à vérifier les dates !**

▷ Remplir le bon de commande disponible en téléchargement sur le site Internet d'Ardenne Métropole (QR Code au dos) ou auprès de différents points d'accueil (mairies, équipements publics de la Communauté d'agglomération...). Plusieurs essences (arbres, buissons, arbustes...) sont proposées et les tarifs détaillés sont indiqués sur le bon de commande.

▷ Déposer votre bon de commande complété et votre règlement (chèque ou espèces) lors de l'une des permanences tenues au siège d'Ardenne Métropole (planning précisé sur le bon de commande) ou les envoyer par voie postale.

▷ Récupérer votre commande... Vous serez contactés sous 8 semaines après dépôt du bon de commande pour connaître les dates et les modalités de retrait. À vous de planter !

## Un kit d'aide à la plantation pour vous lancer

**Les plants sont remis en racines nues, avec :**

- Protection contre le gibier
- Tuteur de maintien
- Paillage (ballot de miscanthus)



# Haies

(particuliers, agriculteurs, collectivités, établissements scolaires)

ESSENCE	HAIES POSSIBLES			PRIX UNITAIRE	PRIX « ARDENNE MÉTROPOLE »	QUANTITÉ	TOTAL
	Buissonnante	Haut-jet	Ripisylve				
<b>Arbres (hauteur 10-15m)</b>							
Érable champêtre		●		791 €	1.58 €	×	=
Aulne glutineux		●	●	7.69 €	1.54 €	×	=
Noyer commun		●		8.24 €	1.65 €	×	=
Merisier	●	●		7.69 €	1.54 €	×	=
Chêne pédonculé		●	●	791 €	1.58 €	×	=
Saule marsault		●	●	7.47 €	1.49 €	×	=
Sorbier des oiseleurs		●	●	8.24 €	1.65 €	×	=
Tilleul à petites feuilles		●		791 €	1.58 €	×	=
Pommier sauvage		●		7.69 €	1.54 €	×	=
Poirier sauvage		●		7.69 €	1.54 €	×	=
<b>Buissons à arbres</b>							
Charme commun		●		7.69 €	1.54 €	×	=
Hêtre		●		791 €	1.58 €	×	=
<b>Arbustes (hauteur 3-4m)</b>							
Nerprun purgatif		●		8.55 €	1.71 €	×	=
Sureau noir	●	●		8.55 €	1.71 €	×	=
Cerisier Sainte-Lucie		●		8.77 €	1.75 €	×	=
Prunellier		●	●	8.55 €	1.71 €	×	=
<b>Buissons à arbustes</b>							
Cornouiller mâle	●	●		8.99 €	1.80 €	×	=
Cornouiller sanguin		●	●	8.55 €	1.71 €	×	=
Noisetier	●	●	●	8.99 €	1.80 €	×	=
Aubépine monogyne	●	●		8.55 €	1.71 €	×	=
Fusain d'Europe		●	●	8.55 €	1.71 €	×	=
<b>Buissons (hauteur 1-3m)</b>							
Troène commun		●		8.55 €	1.71 €	×	=
Eglantier	●	●	●	8.22 €	1.64 €	×	=
Viorne lantane	●	●		8.55 €	1.71 €	×	=
Viorne obier		●	●	8.55 €	1.71 €	×	=



## Règlement

### MODE DE RÈGLEMENT

- Chèque à l'ordre du Trésor Public (à préférer)
- Espèces

Sous-total « Haies »	
Sous-total « Fruitiers »	
<b>Total = somme à régler</b>	

Sous-total « Haies » (prix « Ardenne Métropole » × Quantité)

## Fruitiers

(collectivités et établissements scolaires uniquement)

VARIÉTÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX « ARDENNE MÉTROPOLE »	QUANTITÉ	TOTAL
<b>Cerisier</b>				
Longue queue du Chesnois	51.02 €	10.20 €	×	=
Napoléon	51.02 €	10.20 €	×	=
Bigarreau Géant d'Hedelfingen	51.02 €	10.20 €	×	=
Marmotte	51.02 €	10.20 €	×	=
<b>Poirier</b>				
Fondante Thiriot	51.02 €	10.20 €	×	=
Legipont	51.02 €	10.20 €	×	=
Conférence	51.02 €	10.20 €	×	=
William Jaune	51.02 €	10.20 €	×	=
Beurre Hardy	51.02 €	10.20 €	×	=

VARIÉTÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX « ARDENNE MÉTROPOLE »	QUANTITÉ	TOTAL
<b>Prunier</b>				
Noberte	51.02 €	10.20 €	×	=
Sainte Catherine	51.02 €	10.20 €	×	=
Quetsche d'Alsace	51.02 €	10.20 €	×	=
Mirabelle de Nancy	51.02 €	10.20 €	×	=
Reine Claude d'Oullins	51.02 €	10.20 €	×	=
<b>Pommier</b>				
Belle de Boskoop	51.02 €	10.20 €	×	=
Belle fleur	51.02 €	10.20 €	×	=
Cloche ardennaise	51.02 €	10.20 €	×	=
Reinette de Champagne	51.02 €	10.20 €	×	=
Ponsard	51.02 €	10.20 €	×	=
Reinette Clochard	51.02 €	10.20 €	×	=

Sous-total « Fruitiers » (prix « Ardenne Métropole » × Quantité)